



BANQUE PRIVÉE

BANQUE PRIVÉE DU DIRIGEANT D'ENTREPRISE

PLACEMENTS FINANCIERS
PRINCIPAUX TARIFS APPLICABLES
À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2023

PARTICULIERS

Afin de toujours mieux vous accompagner, nous avons fait évoluer notre offre de services dédiés à l'épargne financière, avec une tarification simplifiée et des services enrichis.



Vous profiterez ainsi de tarifs attractifs, aussi bien sur le courtage sur actions que pour les souscriptions d'Organismes de Placement Collectif (OPC).

Pour les transactions sur Euronext (Paris, Bruxelles, Amsterdam), l'offre "Fidélité Bourse" vous proposera automatiquement des tarifs dégressifs et compétitifs.

Via votre Espace client en ligne, vous accéderez, sans surcoût, à de nouveaux services à valeur ajoutée, tels que des cotations en temps réel sur Euronext, la mise en place d'alertes sur les cours et à des informations et contenus éditoriaux enrichis concernant l'actualité économique, les sociétés cotées et l'analyse des marchés.

L'ensemble des tarifs applicables aux titres et à la bourse sont présentés dans la fiche zoom "Tarification Titres et Bourse" disponible sur la page "Tarifs et conditions générales" de www.cicbanqueprivée.com ou auprès de votre agence CIC Banque Privée.

PLACEMENTS FINANCIERS

TRANSACTIONS

Valeurs mobilières

Courtages^(PLF)

Ordres saisis via Filbanque⁽¹⁾

	Gestion Libre	Gestion Conseillée (GCO)
Bourses France + Belgique et Pays-Bas :		
- ordres inférieurs à 2 000 €		0,50 %
- ordres supérieurs à 2 000 € ⁽²⁾ :		
- pour les 10 premiers ordres		0,50 %
- du 11 ^e au 20 ^e ordre		0,35 %
- à partir du 21 ^e ordre		0,25 %
Bourses étrangères ⁽³⁾		0,50 %
- minimum	30,00 € sur les comptes titres ordinaires	

TRANSACTIONS

Valeurs mobilières

Ordres saisis par la banque

	Gestion Libre	Gestion Conseillée (GCO)	Gestion Sous Mandat (GSM)	
	0,80 %	0,50 %	0,50 %	
- minimum	30,00 € sur les comptes titres ordinaires pour toutes transactions hors Euronext ⁽³⁾			
Autres titres financiers ⁽⁴⁾ (PLF)			Tarification CIC Banque Privée	
Frais de transaction sur OPC⁽⁵⁾				
Gestion Conseillée, Gestion Pilotée et Gestion Sous Mandat			Gratuit	
Gestion Libre :				
- souscription :				
- monétaires				Gratuit
- obligataires				0,25 %
- autres				0,50 %
Rachat				Gratuit
Frais d'entrée sur EMTN/SCPI/FIP/FCPI				
Valeurs non cotées sur un marché organisé				
Compte titres ordinaire ou PEA ou PEA-PME : intégration ou cession, par ligne			1,20 % avec un maximum de 75,00 €	

CONSERVATION

Droits de garde

Gratuit

CONVENTION DE COMPTE-TITRES ET DE SERVICES⁽⁶⁾

La convention de compte-titres et de services donne un accès complet aux fonctionnalités, prestations de services et informations liées aux titres et marchés financiers grâce à un accompagnement omni-canal.

Frais semestriels sur l'en-cours	0,125 %
- minimum	250,00 €

GESTION

Gestion Pilotée titres, par semestre	0,55 % ⁽⁷⁾
- minimum	15,00 €
Gestion Conseillée ou Gestion Sous Mandat	
Mandat d'arbitrage en assurance-vie	

SERVICES FINANCIERS

Sélection <i>f</i>	
Clôture d'un compte titres ordinaire ou d'un PEA ou PEA-PME	Gratuit
Transfert d'un compte titres ordinaire, d'une PEA ou d'un PEA-PME, hors CIC et Crédit Mutuel ^(PLF) :	
- frais par ligne de titres cotés	15,00 €
- frais par ligne de titres non cotés	50,00 €
- maximum	150,00 €

(1) Nécessite la détention d'un contrat Filbanque. Hors coût du fournisseur d'accès internet.

(2) Le comptage des ordres s'effectue sur 12 mois glissants. (3) Liste des pays disponible à votre agence. (4) La banque peut bénéficier de commissions dans le cadre de la distribution des OPC par prélèvement sur les commissions de gestion (sans charge supplémentaire pour le souscripteur). Le détail est disponible auprès de votre agence et sur www.cicbanqueprivée.com.

(5) Tarifs hors droits d'entrée et/ou de sortie de l'émetteur. (6) Tarif perçu d'avance et prélevé en janvier et juillet sur la base de l'évaluation du portefeuille au 31/12 et au 30/06.

(7) Tarif perçu d'avance et prélevé en janvier et juillet sur la base de l'évaluation des avoirs gérés au 31/12 et au 30/06.

(PLF) Pour les PEA et PEA-PME, ces frais sont soumis au plafonnement des frais décrit dans le code monétaire et financier.

RÉSOLVRE UN LITIGE

Pour toute demande portant sur la bonne exécution des contrats ou toute réclamation, vous disposez :

Un numéro de téléphone dédié

 **N°Contact Cristal** 0 969 320 606

APPEL NON SURTAXE

et d'interlocuteurs privilégiés à contacter :

Votre agence CIC Banque Privée, en premier lieu, via le formulaire de réclamation en ligne, par email, par courrier ou en prenant rendez-vous.

Les réclamations formulées à l'oral (téléphone, face à face, ...) ou par messagerie instantanée (tchat), doivent être formalisées par écrit, si vous n'avez pas obtenu immédiatement entière satisfaction.

Le Service Relation Clientèle, en second lieu,

- via le formulaire de réclamation en ligne sur www.cicbanqueprivée.com

- ou par courrier au siège de votre agence CIC Banque Privée.

Le Médiateur, uniquement si vous êtes une personne physique, en tout état de cause, deux mois après l'envoi ^(*) de votre première réclamation écrite, quel que soit l'interlocuteur ou le service auprès duquel elle a été formulée et qu'il y ait été ou non répondu :

- via son site internet www.lemediateur-cic.fr

- ou par courrier : Monsieur le Médiateur du CIC, 63 chemin Antoine Pardon - 69160 Tassin La Demi-Lune.

Les coordonnées des autres médiateurs sont précisées sur www.cicbanqueprivée.com et sur les conditions générales de Banque.

Modification de la convention de compte

Tout projet de modification de la convention de compte de dépôt et/ou des autres produits et services est fourni sur support papier ou sur un autre support durable au client au plus tard deux mois avant la date d'application envisagée. Si le Client refuse la modification proposée, il peut résilier sans frais la convention de compte et/ou des produits et services concernée(s) par la modification avant sa date d'entrée en vigueur. (Code Monétaire et Financier Article L.312-1-1 II).

Dispositif de garantie des dépôts

Les dépôts espèces recueillis par votre établissement, les titres conservés par lui pour votre compte, certaines cautions qu'il vous délivre, sont couverts par des mécanismes de garantie gérés par le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le dépliant du Fonds de Garantie et de Résolution disponible en agence et sur le site internet de la banque.

CIC - Crédit Industriel et Commercial - Société anonyme au capital de 611 858 064 € - 6 avenue de Provence 75009 Paris - RCS Paris 542 016 381 - N° ORIAS : 07 025 723 • **Banque CIC Est** - Société anonyme au capital de 225 000 000 € - 31 rue Jean Wenger-Valentin - 67000 Strasbourg - RCS Strasbourg 754 800 712 - N° ORIAS : 07 026 287 • **Banque CIC Nord Ouest** - Société anonyme au capital de 230 294 872 € - 33 avenue Le Corbusier - 59000 Lille - RCS Lille Métropole B 455 502 096 - N° ORIAS : 07 008 437 • **Banque CIC Ouest** - Société anonyme au capital de 86 998 832 € - 2 avenue Jean-Claude Bonduelle - BP 84001 - 44040 Nantes Cedex 1 - RCS Nantes 855 801 072 - N° ORIAS : 07 008 480 • **Lyonnaise de Banque** - Société anonyme au capital de 290 568 363 € - 8 rue de la République - 69001 Lyon - RCS Lyon 954 507 976 - N° ORIAS : 07 022 698 • **Banque CIC Sud Ouest** - Société anonyme au capital de 258 498 240 € - 20 Quai des Chartrons - 33000 Bordeaux - RCS Bordeaux 456 204 809 - N° ORIAS : 07 027 272

Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du Code Monétaire et Financier - Pour les opérations effectuées en leur qualité d'intermédiaires en opérations d'assurance (www.orias.fr) - Contrat(s) d'assurance souscrit(s) auprès d'ACM VIE SA, ACM IARD SA et SERENIS ASSURANCES, entreprises régies par le code des assurances, et distribué(s) sous la marque CIC Assurances.



BANQUE PRIVÉE

BANQUE PRIVÉE DU DIRIGEANT D'ENTREPRISE



MARIE-HELENE
DECLITRE

Signature numérique de MARIE-HELENE DECLITRE
Date: 2022.10.03 09:30:40
+02'00'

www.cicbanqueprivée.com